

2 avril 2021

Renouvellement d'une aide à l'acquisition de vélos et trottinettes à destination des habitants du territoire

Valenciennes Métropole conforte sa politique de protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie sur son territoire en renouvelant l'aide à l'acquisition de vélos et trottinettes à destination des habitants du territoire.

La Communauté d'Agglomération a voté, le 11 mars dernier, lors du conseil communautaire des objectifs ambitieux dans sa stratégie territoriale du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2020-2026, notamment :

- Réduire de 68% les émissions directes de gaz à effet de serre en 2050 par rapport à 2016,
- Viser la réduction de 55% des émissions de polluants atmosphériques en 2030 par rapport à 2012.

Inciter les particuliers à choisir le vélo comme mode de déplacement

Pour qui ? Les habitants du territoire majeurs et actifs et les mineurs sous contrat professionnel sur justificatif (contrat de professionnalisation). L'aide ne sera versée que pour un seul véhicule par foyer fiscal. Elle est non renouvelable, ainsi un foyer fiscal ne peut donc pas bénéficier plusieurs fois de ce dispositif. Par ailleurs, tout foyer fiscal ayant déjà bénéficié de l'aide 2020, ne peut bénéficier de celle menée en 2021.

Comment ? L'aide sera versée aux habitants ayant déposé une demande d'aide conforme, dans les 3 mois suivant l'achat du véhicule et dans la limite de l'enveloppe dédiée au budget 2021. Les demandes d'aide seront traitées dans l'ordre où elles auront été réceptionnées. La demande ne sera traitée qu'une fois le dossier complet. Les dossiers incomplets ne seront pas traités.

Combien ? Une enveloppe dédiée à l'aide à l'acquisition de vélos et trottinettes de 100 000€ est prévue au budget 2021. Le montant de l'aide attribuée sera de 30% du prix TTC, dans la limite du plafond fixé :

Contact presse : **Mme Dominique Bourot**

Tél : 03 27 09 63 16 - 06 43 00 02 66

dbourot@valenciennes-metropole.fr

www.valenciennes-metropole.fr

Véhicule éligible	Plafond de l'aide	
	Neuf	Occasion
Vélo classique (pliant ou non)	150 €	75 €
Vélo à assistance électrique (pliant ou non)	400 €	200 €
Trottinette électrique	150 €	75 €

La mobilisation de l'aide est possible pour l'acquisition d'un véhicule adulte parmi ceux listés ci-après :

- vélos classiques (hors VTT),
- vélos pliants,
- vélos à assistance électrique (hors VTT),
- trottinettes électriques (hors draisienne).

Où ? Les demandes d'aides sont à formuler sur le site internet www.valenciennes-metropole.fr

La demande d'aide comprendra :

- Le formulaire de demande d'aide dûment complété,
- L'attestation sur l'honneur signée,
- Ainsi que les documents suivants : pièce d'identité du demandeur en cours de validité, justificatif de domicile de moins de 6 mois, relevé d'identité bancaire, facture présentant les caractéristiques du véhicule avec mention acquittée au nom du demandeur, contrat de professionnalisation pour les mineurs concernés.

Le formulaire en ligne disponible sur :

<https://demandes.valenciennes-metropole.fr/aide-velo-et-trottinette-2021/>

Contact presse : **Mme Dominique Bourot**

Tél : 03 27 09 63 16 - 06 43 00 02 66

dbourot@valenciennes-metropole.fr

www.valenciennes-metropole.fr